



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5051  
8 janvier 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT  
DU GHANA AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Ghana un télégramme en date du 5 janvier 1962 disant que M. Kenneth K. S. Dadzie a été nommé représentant suppléant du Ghana au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs suffisants.

-----

